

BORDEAUX MÉTROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX MÉTROPOLE**

**Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui, Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30, le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPÉ, Président de BORDEAUX MÉTROPOLE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. JUPPÉ Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HÉRITIÉ Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Éric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. JUPPÉ Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HÉRITIÉ Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Éric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUH Marik à Mme VILLANOYE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSÉS :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Bordeaux Métropole - Travaux de changement des appareils d'appui sur les ouvrages d'art de Bordeaux Métropole - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole, au titre du domaine public routier, est propriétaire et gestionnaire des ponts, ouvrages de franchissement supérieurs qui assurent la continuité de la voie publique.

Ces ouvrages sont composés de divers équipements dont des appareils d'appui qui assurent la liaison entre les piles et le tablier des ponts.

Le changement des appareils d'appui sera assuré dans le cadre d'un marché.

Afin d'assurer ces prestations, il a été procédé à une consultation des entreprises, en vue de la dévolution d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Cette consultation a été lancée sous forme d'appel d'offres ouvert en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché correspondant sera conclu pour une période de 4 ans.

Le montant total des commandes pour la durée du marché aura pour maximum 2 500 000 € HT.

Les dépenses résultant de ce marché seront imputées sur le budget concerné de l'exercice 2015 et suivants au chapitre 23 - article 2315 - fonction 822 et au chapitre 011 - article 61523 - fonction 822.

Suite à la mise en publicité effectuée le 23 décembre 2014, deux (2) entreprises ont répondu dans les délais de consultation (date limite de réception des offres le 09 février 2015) et ont déposé un dossier comprenant les documents relatifs à la candidature et à l'offre.

À l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres, réunie le 13 mai 2015, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise Freyssinet qui était la meilleure au regard des critères de jugement du marché.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise Freyssinet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5217-2 et L5217-4 ;

VU le code des marchés publics et, notamment, ses articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 ;

VU la décision de la commission d'appel d'offres du 13 mai 2015 attribuant le marché à l'entreprise Freyssinet ;

VU les documents de la consultation et les pièces de marché mis à disposition des élus de Bordeaux Métropole, en application des articles L2121-12 et L2121-13 du code général des collectivités territoriales, à l'hôtel de la Métropole à la direction de la commande publique ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE, par sa décision en date du 13 mai 2015, la commission d'appel d'offres a attribué le marché "Changement des appareils d'appui sur les ouvrages d'art courant de Bordeaux Métropole" à l'entreprise Freyssinet ;

DÉCIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché suivant "Changement des appareils d'appui sur les ouvrages d'art courant de Bordeaux Métropole" avec l'entreprise Freyssinet pour un montant maximum de 2 500 000 € HT.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Article 3 :

Les dépenses résultant de ce marché seront imputées sur le budget concerné de l'exercice 2015 et suivants au chapitre 23 - article 2315 - fonction 822 et au chapitre 011 - article 61523 - fonction 822.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 OCTOBRE 2015**
PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2015

M. Patrick PUJOL